



LA RÉFORME DU LYCÉE

S O M M A I R E

Pages 2-3

- Le lycée, un défi pour la démocratisation du système éducatif
- Les axes du projet de réforme

Pages 4-5

- La classe de Seconde : un équilibre entre le « commun » et « l'exploration »

Pages 6-7

- Le cycle terminal : diversification dans la cohérence

Page 8

- Notre engagement : votre avis pour un lycée de la réussite pour tous

La réforme des lycées a été lancée au mois de juin sur la base d'un texte énonçant un certain nombre de principes et d'objectifs. Dans le même temps, J.-P. de Gaudemar a été désigné par le ministre pour mener la réflexion avec les différentes organisations et associations représentatives. Il vient de dévoiler ses hypothèses de travail. Ce 8 pages fait le point sur les propositions ministérielles et présente les analyses et propositions du SNES. Centré essentiellement sur l'architecture proposée, il n'aborde pas l'ensemble des questions soulevées (conséquence sur les services et les définitions des missions des personnels, périmètre de l'autonomie des établissements...) qui feront l'objet d'autres publications.

Le SNES est entré dans les discussions sans naïveté, face à un gouvernement dont la première priorité est la réduction massive de l'emploi public. Il a fait connaître clairement les conditions irréductibles de la poursuite de sa participation aux discussions sur la réforme du lycée : refus de l'*a priori* de la diminution de l'horaire-élève, du tout-modulaire et de la semestrialisation des services des enseignants ; maintien de la voie technologique ; remise à plat du calendrier afin qu'il permette le débat démocratique sur le fond et la concertation sur la mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Le ministre, dans le courrier du 24 septembre adressé au SNES par son directeur de cabinet, a pris l'engagement de la transparence dans les débats, a affirmé que les hypothèses formulées par son chargé de mission ne préjugeaient pas de sa décision finale et, enfin, que des modalités de mise en place progressive de la réforme seraient étudiées.

Le SNES s'est engagé à mener le débat avec les personnels sur les propositions du ministère au regard de leurs exigences et de leurs attentes, sur celles du SNES, et d'informer de l'évolution des discussions.

Il est indispensable dans le même temps de construire le rapport de force pour obliger le gouvernement à prendre en compte les exigences des personnels.

Cette mobilisation sur l'avenir du lycée général et technologique, par ce qu'elle porte d'enjeux de société, s'inscrit dans l'action que le SNES, avec la FSU, mène dans l'unité la plus large possible pour une autre politique d'éducation. Les prochaines étapes de cette action, appel à la grève le 7 octobre et manifestation nationale à Paris le 19 octobre avec l'ensemble de la communauté éducative, doivent être des réussites qui pèseront sur les décisions du ministre pour le lycée. ■

Roland HUBERT, *cosecraire général*

Ce supplément a été coordonné par Roland Hubert et réalisé par :

Dominique Balducci,
Mireille Breton,
Bruno Bitouzé,
Marylène Cahouet,
Yves Cassuto,
Jean-Hervé Cohen,
Liliane Coton,
Corinne Giovanni,
Michel Grasselli,
Thierry Reygades,
Mireille Schön.

LE LYCÉE, UN DÉFI POUR LA DÉMOCRATISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

La nécessité d'offrir à tous les jeunes une formation initiale de qualité et de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers qui requièrent des qualifications de plus en plus exigeantes est un défi que la société et tous ses acteurs doivent relever.

Si la démocratisation du système éducatif permet aujourd'hui d'accueillir l'ensemble des élèves dans leur diversité, ce processus de démocratisation est cependant ralenti. Le lycée actuel (issu d'une réforme que le SNES n'a pas soutenue et dont il avait pointé les dérives) reste un palier important pour l'accès à un niveau élevé de qualification : moins de 60% des élèves de Troisième entrent en Seconde générale et technologique chaque année (83% pour les trois voies en 2007) et le maintien d'un noyau dur de l'échec scolaire montre que tous les jeunes scolarisés ne sont pas mis en situation de s'approprier durablement savoirs et compétences. La nécessaire évolution du lycée est « un constat partagé » et donc un enjeu majeur pour la poursuite de la démocratisation du système éducatif.

COMMENT FAIRE RÉUSSIR DES INDIVIDUS DANS DES PARCOURS ENCADRÉS ?

Étape du parcours scolaire qui doit apporter des réponses diverses en termes de pratiques et structurées en termes de contenus, le lycée est un lieu de formation à part entière avec ses spécificités.

Offrir une formation diversifiée qui réponde aux projets individuels sans laisser au bord du chemin une partie de la jeunesse suppose de garantir l'acquisition d'une culture commune qui favorise la réussite scolaire, l'épanouissement individuel et collectif de tous les élèves. S'il est sans doute urgent de faire entrer des savoirs et apprentissages nouveaux au lycée, cela ne peut conduire à la

juxtaposition de formations parmi lesquelles il s'agirait de construire individuellement un parcours. L'individualisation fait miroiter une forme de liberté dans la construction du parcours scolaire mais rend l'élève seul responsable de ses choix. Or l'absence de cadrage dans une offre de parcours très diversifiés risque d'écarter les élèves en difficulté des savoirs formateurs et exigeants et les priver des démarches donnant du sens à ces savoirs.

Plus que jamais, le SNES reste attaché à une organisation en parcours suffisamment encadrés pour assurer la cohérence dans la formation et les approches disciplinaires. La meilleure réponse à ce jour reste pour nous l'organisation en séries, mais il convient certainement de ré-interroger leur organisation.

POURQUOI RESTER ATTACHÉ AUX TROIS VOIES DE FORMATION ?

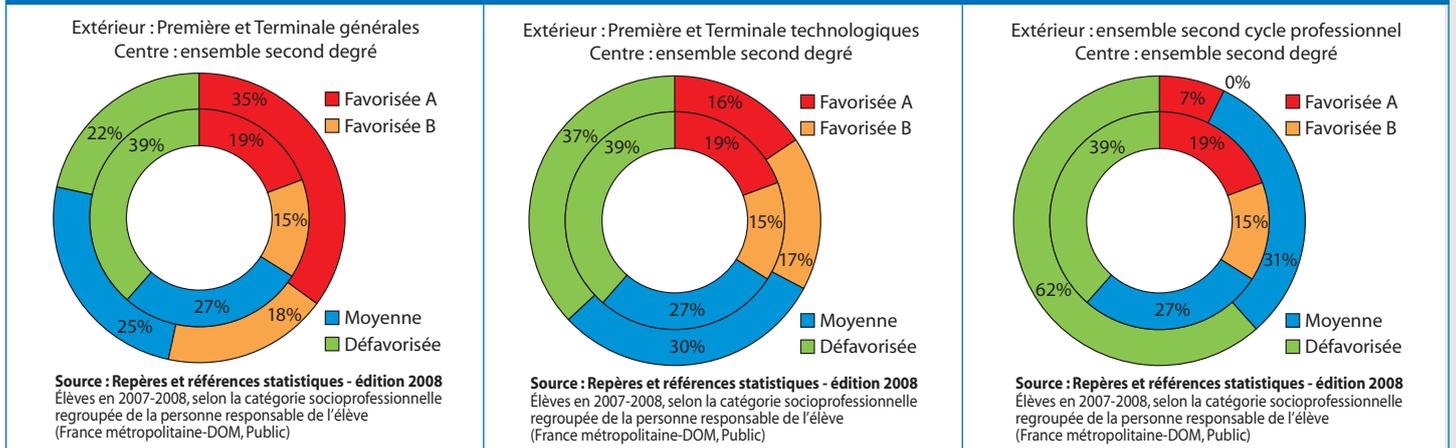
Les offres de formation dans les trois voies doivent ainsi permettre un réel choix des élèves. La voie technologique, par les approches disciplinaires particulières qu'elle propose, a contribué à la démocratisation du lycée et à l'élévation du niveau de qualification des jeunes. Pourtant, certaines séries comme les STI connaissent un effritement inquiétant des effectifs. Il est nécessaire de rendre à la filière son attractivité pour qu'elle joue pleinement son rôle d'élévation des qualifications. Il faut aussi créer les conditions de réussite des bacheliers professionnels avec la possibilité de poursuite d'études post-bac.

Allonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans impose la recherche de parcours qui proposent une diversité de pratiques et de situations d'apprentissage qui rendent opérantes les passerelles qui doivent être développées entre les voies. Le schéma actuel en trois voies de formation vers le bac doit être amélioré, notamment pour réduire les déterminismes sociaux.

POURQUOI ORGANISER EN SÉRIES ?

Toutes les séries doivent prendre part au développement de la démocratisation. La « série » offre en effet la possibilité de décliner de façon différente des enseignements communs. Les dérives actuelles des séries de la voie générale sont le résultat d'une réforme que le SNES a largement combattue : regroupement de toutes les séries scientifiques en une seule série et réduction du caractère généraliste de la L en supprimant tout enseignement scientifique en Terminale. Résultat : la L dépérit (-50% des effectifs en 10 ans) et la S conforte son hégémonie. La revalorisation du parcours littéraire par l'introduction d'enseignements susceptibles de conduire vers la poursuite d'études diverses et le rééquilibrage de la série S, actuellement trop monolithique, supposent d'ouvrir les séries à d'autres champs disciplinaires que ceux auxquels elles ont été confinées. En revanche, la série ES a montré qu'une série construite avec cohérence est un espace de réussite. Dans tous les cas, un lycée à la carte tracerait des parcours d'initiés qui accentueraient les inégalités scolaires et favoriseraient la concurrence entre les établissements. ■

L'ORIGINE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ



Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs - **Favorisée B** : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires - **Moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés - **Défavorisée** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

LES AXES DU PROJET DE RÉFORME

Les objectifs affichés sont « la rupture avec une organisation trop figée des voies en séries », une plus grande souplesse et une plus grande liberté individuelle dans les parcours, une plus grande marge d'autonomie aux établissements. Pour M. de Gaudemar, la semestrialisation des enseignements serait le bon « outil » pour atteindre ces objectifs.

La « brique » de cette nouvelle architecture serait le module semestriel, que ce soit pour la Seconde ou le cycle terminal. Il y aurait trois types de modules : enseignements généraux, enseignements d'exploration (en Seconde) ou de spécialisation (cycle terminal), et accompagnement.

CLASSE DE SECONDE

– L'horaire hebdomadaire de l'élève serait de 27 heures (28 heures actuellement hors Aide Individualisée et option facultative).

– La répartition des enseignements en terme de temps scolaire serait respectivement de 60 % pour l'enseignement général, 25 % pour l'exploration et 15 % pour l'accompagnement. L'année comprendrait 18 modules semestriels répartis en 11 modules d'enseignements généraux, 4 pour les enseignements d'exploration et 3 modules d'accompagnement.

CYCLE TERMINAL

– La répartition des enseignements en terme de temps scolaire serait de 45 %, 45 % et 10 %, avec 16 modules généraux et 16 modules de spécialisation sur l'ensemble du cycle.

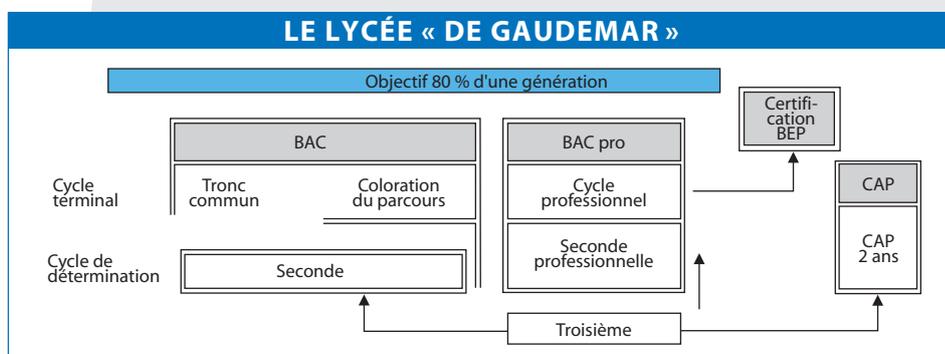
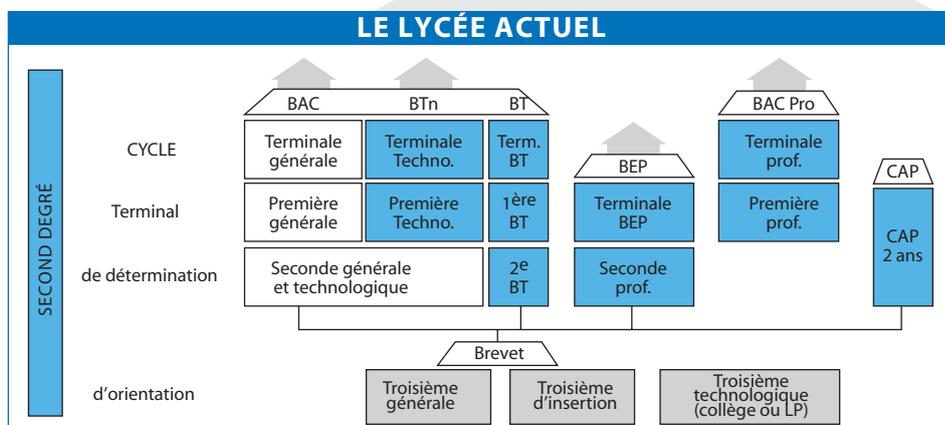
– La « coloration » du parcours serait assurée par les modules de spécialisation répartis en quatre familles (humanités et arts, sciences, sciences de la société et technologies, cette dernière pourrait être divisée en sous-parcours SMS, STI, STG...), l'élève devant choisir au moins neuf modules d'une même famille.

BACCALAURÉAT

– « La nouvelle organisation (du lycée) aura des conséquences sur le rapport relatif entre les épreuves finales et le contrôle continu » (interview du recteur de Gaudemar au journal *La Provence*, le 17/07/2008). En fait rien n'a encore été précisé sur les modalités d'évaluation et l'architecture du (ou des ?) baccalauréat(s).

LES QUESTIONS EN SUSPENS

- La définition du « tronc commun » est essentielle. D'une part, elle traduira la conception de la culture commune que portera la réforme et, d'autre part, les conséquences sur l'existence ou le « statut » de nombre de disciplines seront importantes.
- L'enseignement de cette culture commune changerait aussi dans sa conception : on passerait d'un enseignement de contenus communs, assuré dans des structures diversifiées regroupant les élèves suivant la même formation, à un enseignement commun autant dans son contenu que dans son enseignement en regroupant les élèves indépendamment (théoriquement) de leur parcours.



- Que restera-t-il de la spécificité des séries, et en particulier des séries technologiques ? L'articulation avec la voie professionnelle est un enjeu majeur, surtout compte tenu de la volonté du ministre d'imposer la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans.

- Les conséquences sur l'évaluation (et donc sur les pratiques) peuvent être très lourdes. On passerait d'une évaluation construite sur une année scolaire débouchant sur une épreuve terminale à une succession d'évaluations toutes les 18 semaines d'ensembles conçus comme cohérents. Les modules seront-ils des unités capitalisables ? À quelles conditions le passage en Première sera-t-il obtenu ? Quelle organisation du baccalauréat ?

- Le contenu des enseignements : comment passer des programmes annuels actuels aux modules semestriels ? Suivant quel calendrier ?

- Les modules d'exploration ou spécialisation seront-ils tous présents dans tous les établissements ?

- Quelles seraient les conséquences de la semestrialisation des enseignements sur les personnels ? Cela imposera-t-il une réorganisation régulière des emplois du temps ? La référence hebdomadaire de nos services ne risque-t-elle pas disparaître, ce que le SNES refuserait ? ■

L'ANALYSE DU SNES

Le SNES porte l'idée d'une organisation du lycée qui :

- permette aux élèves de Seconde un véritable choix d'orientation ;
- offre, dans le cycle terminal, une plus grande diversité de parcours cohérents que les séries actuelles ne le permettent ;
- assure un meilleur encadrement du temps de l'élève dans le domaine de l'aide, du soutien et du travail personnel.

La semestrialisation n'est pas la solution miracle, d'autant que le ministère n'apporte pas de réponse aux objections que nous lui adressons, si ce n'est que ce serait mieux ainsi. La diminution de l'horaire élève n'est pas un principe acceptable. On peut travailler sur une meilleure articulation entre le travail en classe et le travail prescrit à l'extérieur, en prenant pour base l'horaire actuel augmenté d'heures d'accompagnement. L'effacement des voies et des séries est une fausse piste. L'architecture actuelle doit cependant être revue pour augmenter les possibilités de choix des élèves.

Autant de points sur lesquels le SNES ne transigera pas.

LA CLASSE DE SECONDE

L'ensemble des forces politiques du pays reconnaît désormais la nécessité et la possibilité d'amener 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. Aujourd'hui, quasiment tous les jeunes d'une génération devraient pouvoir entrer dans l'une des classes de Seconde et y trouver les moyens de réussir.

Si la Seconde professionnelle doit voir ses effectifs augmenter, la réforme des lycées doit aussi donc conduire à ce que plus d'élèves aient accès à la Seconde générale et technologique (GT).

BILAN

Le constat est largement partagé, la classe de Seconde GT ne fonctionne pas bien.

1. C'est la classe la plus chargée du système éducatif : ses effectifs ont encore augmenté en cette rentrée, les fermetures de classes de Seconde ayant été un des moyens de réguler les conséquences de suppressions de postes.

2. Les taux d'échec et de redoublement y demeurent les plus élevés dans la scolarité des élèves : les conditions d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves y sont des plus difficiles et nos demandes en termes de conditions de travail et d'études (baisse des effectifs, travail en petits groupes, remise à plat du dispositif d'aide et de soutien, conditions d'accueil des élèves les plus fragiles, locaux mieux adaptés, place et rôle du CDI...), et en termes de répartition de l'offre de formation sont restées sans réponse positive.

3. Elle ne joue pas pleinement son rôle de détermination : les disciplines du tronc commun sont celles de la série S et si les enseignements de détermination sont souvent des options dans lesquelles les élèves réussissent, leur poids reste relatif dans les choix d'orientation en fin de Seconde.

4. La gestion de l'hétérogénéité dans des classes surchargées est souvent difficile dans les disciplines du tronc commun. Il est parfois impossible, au bout de quelques semaines, d'amener tous les élèves à un objectif commun que, de fait, ils ne partagent plus en raison des choix qu'ils ont commencé à opérer.

POUR UNE SECONDE DE DÉTERMINATION

Le cycle de détermination devrait permettre aux lycéens de découvrir de nouveaux champs disciplinaires, de confronter leur projet d'orientation et de développer leurs savoirs et connaissances dans les disciplines générales.

Cela suppose des volumes horaires suffisants tant pour le tronc commun que pour les options de détermination.

Les options proposées doivent être suffisamment diversifiées et les élèves doivent avoir des possibilités de choix plus importantes qu'aujourd'hui (l'option LV2 étant prise par une majorité d'élèves, la plupart ne bénéficient que d'une option de détermination). Un schéma avec au moins trois options pour

chaque élève pourrait être envisagé. La possibilité de semestrialisation des « enseignements de découverte » se pose si elle permet de ne pas trop alourdir l'horaire de l'élève tout en évitant les pièges du « zapping » ou

d'un « enseignement vitrine » sans contenu. Peut-on imaginer une option de 3 heures/semaine suivie tout au long de l'année et deux autres de 4 heures/semaine suivies chacune pendant un semestre ?

L'ARCHITECTURE ACTUELLE

TRONC COMMUN	
Français	23 heures hebdomadaires dont 6,5 heures dédoublées
Maths	
LV1	
Histoire-géographie	
SVT	
Physique-chimie	
ECJS	
EPS	
ENSEIGNEMENT DE DÉTERMINATION	
2 enseignements à choisir parmi 12	En moyenne 5 heures pour le parcours le plus fréquent
97 % des élèves choisissent la LV2 et donc la diversification porte sur environ 3 heures hebdomadaires	
UNE OPTION FACULTATIVE	
À choisir parmi 7 dont LV2	3 heures

HORAIRE ÉLÈVE
DE 28 HEURES À 32 HEURES
+ 2 HEURES
D'AIDE INDIVIDUALISÉE

LES PROPOSITIONS DE J.-P. DE GAUDEMAR

– Un horaire hebdomadaire élève de 27 heures tout compris (975 heures annuelles sur 36 semaines) dont la répartition serait respectivement de 60% pour les « enseignements généraux », 25% d'« enseignements d'exploration » et 15% d'« accompagnement éducatif ».

– L'année comprendrait 18 modules semestriels :
 • les enseignements généraux (11 modules) comprennent lettres, maths, LV1 et LV2, EPS et histoire-géographie ;

• les enseignements d'exploration (4 modules) : SES, ISI, SMS, IGC, LV3, arts, histoire des arts, sciences... Ces derniers sont classés par famille, l'élève devant choisir ses modules parmi au moins 2 d'entre eux. S'ajouteraient 3 modules d'approfondissement ;

• l'accompagnement serait du domaine de « l'autonomie des établissements », et son contenu n'est donc pas précisé. Mais il est inclus dans les 27 heures hebdomadaires !

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	
Lettres	11 modules semestriels de 3 heures
Maths	
LV1	
Histoire-géographie	
LV2	
EPS	
ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION	
À définir en fonction de 4 familles de parcours du cycle terminal	4 modules semestriels de 3 heures
ACCOMPAGNEMENT	
?	3 modules semestriels de 3 heures

HORAIRE ÉLÈVE
27 HEURES
TOUT COMPRIS

LA POSITION DU SNES

L'HORAIRE TEL QU'IL EST PROPOSÉ EST INACCEPTABLE

Le système proposé fait entrer dans l'horaire, qui serait même diminué, ce qui est actuellement hors temps scolaire (l'accompagnement), au détriment des horaires disciplinaires. On le sait, c'est hors du lycée que les inégalités se creusent, le temps de travail « à la maison » qui renvoie l'élève à ses difficultés est un facteur de discrimination.

Le SNES est favorable à ce qu'un temps soit spécifiquement consacré à l'encadrement car cela peut permettre une réduction de ces inégalités. Cependant ce temps ne doit pas être installé au détriment des enseignements disciplinaires qui sont le lieu de construction des savoirs. Le renvoi systématique de la difficulté hors du cours ne résout en rien les difficultés et l'apprentissage de l'autonomie est étroitement lié à la maîtrise des champs disciplinaires, que les élèves gèrent très différemment, en fonction de leur situation personnelle. L'autonomie, cela s'apprend, l'apprentissage de l'autonomie, cela prend du temps.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Amalgamer, comme le fait le ministre dans ses déclarations, le soutien scolaire et l'accompagnement n'aide pas à clarifier les différents temps de la formation.

De plus, laisser l'accompagnement éducatif au bon vouloir des établissements, c'est risquer d'en faire une variable d'ajustement dans les DHG et de le mettre en place de manière très aléatoire. Ces 15% du volume horaire doivent réunir élèves et enseignants dans des conditions d'apprentissage favorables à la réussite de tous. S'il doit s'y ajouter « autre chose », c'est au-delà de l'encadrement des 30 heures qui nous paraissent nécessaires en Seconde.

LES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Alors qu'elle prétend rompre avec un prétendu modèle issu du lycée du XIX^e siècle, la réforme prévoit une Seconde dont l'enseignement général paraît très peu en prise avec la réalité de la société d'aujourd'hui. La place des sciences (hormis les mathématiques) dans les enseignements est particulièrement fragilisée puisque Physique-chimie et SVT ne sont pas dans les enseignements généraux. De plus, les questions de réussite scolaire pour tous et de formation du citoyen sont étroitement liées à la notion de culture commune dont des pans entiers semblent oubliés dans la réforme : *quid* des questions d'éthique ? des questions sociales ?... Il est urgent de faire entrer de

nouveaux apprentissages au lycée, il est tout aussi urgent de repenser nos pratiques pour favoriser épanouissement individuel et collectif de tous les élèves. Mais cela nécessiterait un véritable investissement de l'institution sur la formation continue !

Un horaire global trop faible conduit inévitablement à de mauvais choix.

LE MODULAIRE ET LA SEMESTRIALISATION

Les conditions d'inscriptions dans les modules ne sont pas définies. Quels seraient les modules proposés dans l'établissement ? Qui en décidera ? Quand aura-t-on « réussi » un module ? Avec quelles conséquences sur l'enseignement proposé par la suite ? Qui assurerait la cohérence nécessaire dans les choix opérés par l'élève et, en conséquence, quel degré de contraintes faudrait-il imposer dans ces choix ? On le voit, dans ces conditions, il sera difficile de mettre en place une classe de Seconde qui offre à tous les mêmes possibilités de découverte et de choix. De plus, là encore, la question du calendrier de mise en œuvre est central ! Il est indispensable de mener une réflexion par discipline sur la pertinence d'un découpage en semestres.

À quel problème espère-t-on ainsi apporter une réponse :

- Permettre une plus grande diversification en offrant aux élèves plus de possibilités de découverte qu'actuellement ?
- Lutter contre le redoublement en Seconde en validant les acquis nécessaires à la poursuite du parcours dans une discipline ?
- Éviter, en leur offrant un module mieux adapté

MODULES D'ORIENTATION EN SECONDE

Aux dires du Ministre, la réforme du lycée serait destinée à corriger les inégalités sociales et à permettre un véritable droit à l'erreur !

Le SNES dénonce depuis longtemps les dérives qui ont fait de la Seconde un goulot d'étranglement : disparition des moyens de rattrapage en Première, utilisation de certaines options pour pré-trier les élèves, renforcement de la série S comme seule voie d'excellence. Des évolutions sont nécessaires pour une découverte plus large de nouveaux enseignements, une meilleure adaptation au lycée, des alternatives au redoublement, une plus grande perméabilité entre les séries tout en maintenant la cohérence et la spécificité. Mais les premières annonces ministérielles sont loin d'être satisfaisantes avec notamment la mise en place d'un module d'orientation sur le modèle de la DP3H donnant priorité aux partenariats avec les entreprises. Il faut se défaire de l'illusion selon laquelle le contact avec le monde professionnel suffirait à donner l'envie d'apprendre et aiderait à surmonter les difficultés !

Les informations sur les séries et les poursuites d'études sont nécessaires mais les effets les plus positifs sont obtenus lorsque l'information porte sur un futur proche et qu'elle est incarnée (échanges avec des élèves de Première et de Terminale, rencontres avec des étudiants ou de jeunes professionnels).

Les élèves de Seconde ne sont pas tous à égalité pour aborder les nouvelles exigences du lycée. Ils ont besoin d'échanger sur leur adaptation au lycée, leurs difficultés éventuelles, leurs doutes, leurs aspirations. Dans tous les cas, il faut les guider dans l'élaboration de leur projet. C'est le rôle des CO-Psy dont la formation spécifique et la place plus distanciée permettent de travailler la projection dans l'avenir en complémentarité avec les professeurs. Les projets du ministère vont plutôt dans le sens d'une substitution, voire d'une forme d'externalisation. Il faut s'y opposer et préciser l'articulation des fonctions de chacun.

à leur attente, le décrochage d'élèves qui ont déjà fait leur choix d'orientation et qui aujourd'hui, de fait, « abandonnent » en cours d'année certaines disciplines qui ne figureront plus dans leur parcours ultérieur.

ET LE GROUPE CLASSE ?

Le mode d'organisation modulaire des enseignements où chaque discipline fonctionnerait indépendamment des autres va à l'encontre d'une conception globale de la formation concourant à une culture commune et fait disparaître de facto le groupe classe dont on sait qu'il est un repère, un élément structurant pour les individus dans l'acquisition des connaissances. D'autre part, la culture commune que nous revendiquons est indissociable de la mixité, d'un cadre collectif aux interactions multiples alors que l'organisation des modules et surtout le passage de l'un à l'autre d'un semestre sur l'autre pourraient se traduire par des groupes de niveau ; conception purement instrumentale de la formation et facteur d'aggravation des inégalités ! ■



© Clément Martin

LE CYCLE TERMINAL

LE PROJET DE J.-P. DE GAUDEMAR

En cycle terminal, la répartition du temps des élèves pourrait être de 45 % pour les enseignements généraux, de 45 % pour la spécialisation et de 10 % pour l'accompagnement. Les modules de spécialisation détermineront la dominante de l'élève. Il existerait quatre dominantes : humanités et arts, sciences, sciences de la société, technologies, et l'élève serait tenu de suivre un certain nombre de matières appartenant à cette famille. Ainsi, sur les 18 modules de spécialisation offerts sur deux ans, l'élève devrait choisir au moins 9 modules de la même famille. Rien n'est précisé sur les contraintes dans ce choix : combien de modules dans une famille ? y aura-t-il des modules imposés dans une famille ? et si oui, combien ?...

Certes, ce système assouplirait l'organisation en filières : il pourrait permettre à un littéraire de suivre un enseignement de sciences économiques et sociales ou à un scientifique de se former en gestion, ou encore à un lycéen technologique de poursuivre sur un module scientifique... On peut aussi imaginer que le changement d'orientation, pourrait être ainsi facilité.

DES QUESTIONS LOURDES

Les modules de spécialisation accueilleraient à la fois les élèves qui seront dans leur dominante et les autres. Quels contenus enseigner dans un module de 3 heures ? Cela suppose aussi que les enseignements disciplinaires des modules de spécialisation aient tous le même contenu pour faciliter le changement d'orientation mais la logique du contenu uniforme ne

prend pas en compte la diversité des quatre familles et en perturbe la cohérence.

Un module de SVT ou de SES, par exemple, peut-il être le même pour les quatre familles ? N'y aura-t-il aucun prérequis, notamment lorsqu'il sera choisi au second ou au troisième semestre, par exemple ? Cela risque donc – au-delà de l'attractivité indéniable – d'être souvent un leurre pour le jeune. En tout cas, le parcours de formation risque de se traduire, pour la part qui ne sera pas la dominante, par un ensemble peu cohérent d'empilement de modules de 3 heures. Et ceux qui sauront faire les « bons choix » assureront une poursuite d'études dans de meilleures conditions. Il y aura les initiés et les autres. Curieuse façon de faire réussir plus de jeunes... Sans compter que l'offre de formation ne sera pas la même d'un lycée à un autre. Le discours de Gaudemar ne rassure pas : « quelques grandes idées directrices, nationales, avec un espace d'adaptation au public scolarisé dans l'établissement ». **De plus, la construction proposée de juxtaposition de modules convient d'autant moins aux séries technologiques qui nécessitent, par discipline, des plages horaires plus conséquentes.**

Si la philosophie des modules exploratoires en Seconde (plus nombreux que la seule option proposée aujourd'hui) peut sembler pertinente, dans le cycle terminal elle se heurte à une double contrainte : l'horaire et la semestrialisation. Le lycée n'a pas pour but de constituer une boîte à outils de compétences ni une succession de savoirs au contenu « objectivable » mais de construire, à partir de contenus disciplinaires fondés sur des savoirs réellement intériorisés

et des actes de pensée, des savoirs contextualisés qui puissent être transférables. Comment acquérir des compétences hautement intellectuelles sans appui disciplinaire sérieux ?

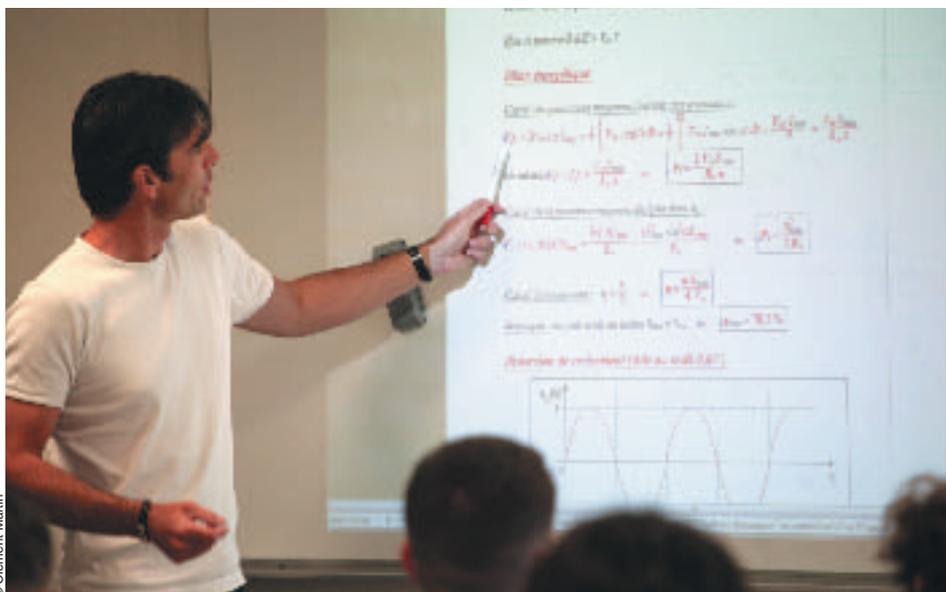
La première interrogation porte sur la définition des parcours : le parcours « technologies » est évidemment trop étriqué, comment les formations en éco-gestion, en sciences médico-sociales, du secteur industriel et autres pourraient-elles s'y retrouver ? Que revêt l'appellation « humanités et arts » ? Que sont les « sciences de la société » et quelles disciplines les sous-tendent ? Aussi bien au niveau des disciplines générales que de spécialisation, quelle sera la place des disciplines existantes ?

À aucun moment n'est posée la question de nouvelles disciplines à introduire qui tiendraient compte aussi bien de l'intérêt des jeunes que de l'évolution du monde et des recherches prospectives. Nulle préoccupation des nouveaux métiers dans les entreprises, dans le monde de l'animation, des médias, de l'environnement, de l'humanitaire, des services à la personne, etc. Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire piloter le système éducatif par l'économique ou les métiers, mais les deux mondes ne peuvent s'ignorer. Il faudrait réfléchir aussi sur les nouvelles disciplines qui devraient être introduites au lycée et celles qui pourraient débiter après le bac. Où sont ces chantiers ?

UN PROJET QUI NIE LES MISSIONS FONDAMENTALES DES TROIS VOIES

Le lycée est considéré seulement comme le lieu de la préparation du bac et une ouverture aux études supérieures (J.-P. de Gaudemar, 17/07/08). C'est faire fi de sa spécificité : le lycée accueille des jeunes à une période cruciale de leur formation au sens général du terme. Lieu d'apprentissage des savoirs et des compétences intellectuelles, microsociété de relations avec les pairs, les adultes, où le jeune suit son chemin vers l'autonomie, la citoyenneté. Entre quinze et dix-huit ans, les années lycée vont modeler peu ou prou sa vision du monde et participer à former son jugement critique. Temps privilégié pour préparer son insertion professionnelle à plus ou moins longue échéance. Temps où se confrontent, se complètent, culture juvénile et culture commune, qui ne se réduit pas à la culture scolaire. Temps où se développe la formation citoyenne. Temps des choix, des hésitations.

Il ne prend pas à bras le corps le projet décisif de la démocratisation. On peut, certes, imaginer que les jeunes iront au bout



du cursus. Encore que rien ne soit dit sur les conditions de passage en Première. Mais comment sortiront-ils du lycée ? J.-P. de Gaudemar parle d'un changement de rapport entre les épreuves finales et celles de contrôle continu, évaluation qui est dans la logique même d'un module semestriel ! Est évoqué aussi « un vrai portfolio de compétences rempli

au fur et à mesure... On voit déjà, à travers l'exemple des langues vivantes, toute les dérives possibles d'un tel système !

Si le système actuel ne donne pas les mêmes conditions de réussite pour la poursuite d'études, l'individualisation des parcours ne peut qu'aggraver les choses. Seule une certaine catégorie de jeunes s'en sortira. Et l'émiette-

ment des savoirs par le jeu des modules est loin de correspondre à l'exigence de culture nécessaire pour vivre le monde d'aujourd'hui. Le lycée est l'endroit où les apprentissages sont les plus efficaces (personnels qualifiés, matériels nécessaires...) et où les conditions d'accompagnement, de documentation... doivent permettre à tous de réussir.

LA POSITION DU SNES

Les jeunes sont des personnes en construction dont il s'agit de développer toutes les potentialités pour qu'ils deviennent des adultes libres, des citoyens éclairés et responsables, des individus capables de s'intégrer socialement et professionnellement.

Le SNES porte les exigences qui en découlent : il s'agit bien de **concevoir des parcours de formation dont la cohérence et la richesse contribuent à répondre aux besoins de personnes en construction.**

Le maintien des trois voies de formation pour poursuivre la démocratisation du second degré

La disparition progressive des possibilités de passerelles d'une voie à une autre (alors que celles-ci étaient déjà très limitées) a contribué à la hiérarchie entre les voies et à la panne de démocratisation que nous relevons depuis une décennie.

Cycle terminal et séries

Le SNES exige le maintien de séries, c'est-à-dire de parcours de formation clairement identifiés par leurs dominantes et les perspectives d'études supérieures qu'ils permettent. Cela n'empêche pas de réfléchir à la possibilité d'enseignements complémentaires, dont l'organisation peut être modulaire ou annuelle suivant les disciplines ou les types d'activités (recherche documentaire, travaux interdisciplinaires, travail sur projet...) communes à certaines séries. L'organisation modulaire ne peut être un *a priori*, mais un outil adapté à certaines situations.

L'enjeu pour chaque lycéen, au-delà de celui de la réussite au baccalauréat qui doit rester premier grade universitaire, est celui de la poursuite d'études dans une voie du supérieur.

Cela nécessite une organisation qui prenne en compte les spécificités des différentes études supérieures.

Aujourd'hui, le resserrement des séries opéré au cours des différentes réformes, les suppressions massives d'options, les regroupements d'élèves de séries différentes dans certaines disciplines (LV, classes L-ES...) ont mis à mal la cohérence, les équilibres disciplinaires et la diversification des approches. **Exiger le maintien de séries ne signifie donc pas, pour nous, demander le statu quo : le lycée peut et doit être amélioré. ■**



© Clément Martin

POUR OBTENIR UNE RÉVISION DU CALENDRIER, SIGNEZ LA PÉTITION

À RENVOYER AU SNES, SECTEUR LYCÉES
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

OU À SIGNER EN LIGNE : WWW.SNES.EDU

(une version établissement est également disponible sur le site)

- Parce qu'une réforme du lycée ne peut s'imaginer puis se mettre en place sans les personnels ;
- Parce que les enseignants, les personnels de vie scolaire, les CO-Psy sont des professionnels qui portent des exigences dans l'exercice de leur métier ;
- Parce qu'une nouvelle organisation du temps de l'élève et de nouveaux programmes demandent un temps d'appropriation par les personnels et un temps de formation...

Une remise à plat du calendrier de la réforme des lycées est indispensable pour permettre le débat démocratique sur le fond et la concertation sur la mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Nom :

Prénom :

Établissement :

Signature :



VOUS INFORMER, VOUS CONSULTER

Le projet du SNES est bien loin de celui du ministère. Loin aussi de ceux qui veulent le *statu quo*, ou des nostalgiques du temps des élites qui voudraient réduire l'accès au lycée à une partie seulement des élèves. Le SNES considère que mener plus loin la démocratisation de l'école est indispensable pour répondre aux défis économiques et sociaux qui s'annoncent. En outre, c'est la seule voie possible afin de permettre l'épanouissement et la réussite de chacun.

Que nous décidions, dans les semaines à venir, de rester ou de sortir des discussions officielles, c'est avec vous tous et en tant que syndicat majoritaire dans la profession que nous devons peser pour que cette réforme ne soit pas un simple instrument au service de la suppression des postes de fonctionnaires ni une porte ouverte à une société inégalitaire où seuls s'en sortent les « initiés », mais pour qu'elle se fasse au service de l'intérêt général. Depuis la première annonce des choix ministériels, le SNES a pris l'engagement de porter à la connaissance des syndiqués et de l'ensemble des personnels les informations et les débats sur la réforme des lycées.

- Vous retrouverez nos communiqués, des informations sur l'état des lieux des débats, des documents et des dossiers sur www.snes.edu, dans la rubrique AGIR « Réforme du lycée ». Dès maintenant, cet espace vous appartient : exprimez-vous librement et n'hésitez pas à nous contacter sur lycees@snes.edu
- Chaque numéro de *L'US* fera le point sur ce dossier.
- À chaque fois que l'accélération des discussions le justifiera, un courriel sera envoyé aux syndiqués.
- Pour mener le débat avec la profession mais aussi avec les parents et les élèves, de nombreuses réunions et des stages sont d'ores et déjà programmés dans les académies. Renseignez-vous auprès de votre section académique ou départementale. ■

VOS PREMIÈRE RÉACTIONS APRÈS LECTURE DE CE 8 PAGES

Merci de répondre aux questions suivantes et de nous les renvoyer par courriel lycees@snes.edu ou courrier au : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Vous pouvez également répondre en ligne www.snes.edu rubrique AGIR « Réforme du lycée ».

Quel est, selon vous, le changement le plus urgent à apporter au lycée ?

Quels sont, selon vous, les moyens les plus efficaces pour y parvenir ?

Parmi les mesures proposées par le ministère, lesquelles vous paraissent intéressantes ?

Parmi les mesures proposées par le ministère, lesquelles vous paraissent inacceptables ?
